

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 13 décembre 2021

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
27

I – APPROBATION ET INFORMATION

2021 – 99 (2) : Approbation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Rapport au Conseil municipal :

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application du décret 95-635 du 6 mai 1995 et du décret 2000-404 du 11 mai 2000, le Président de l'Eurométropole de Strasbourg doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur :

- Le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement,
- Le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Par délibération en date du 24 septembre 2021, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a pris acte desdits rapports qui :

- Présentent les missions et objectifs des services Eau, Assainissement, Collecte et Valorisation des déchets ;
- Détaillent les indicateurs techniques et financiers de l'exercice 2020.

Ces documents ont été préalablement soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ; ils sont destinés aux usagers de ces services.

Les mêmes décrets disposent que le Maire de chaque commune adhérent à l'établissement public de coopération intercommunale doit porter ces rapports annuels à la connaissance de son conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit dans le cas présent avant la fin de l'année 2021.

A. RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice du service public d'Eau et d'Assainissement pour l'ensemble de ses 33 communes membres. A ce titre, elle est garante de l'organisation d'un service public équitable sur l'ensemble de son territoire dans ses missions de :

- Maintien au même niveau d'excellente qualité du service Eau et Assainissement ;
- Programmation des travaux (besoin et faisabilité, niveaux d'investissements, gestion patrimoniale...) ;
- Définition du prix de l'eau ;
- Garantie d'une production et d'une distribution d'eau potable de qualité en quantité suffisante dans le respect des normes en vigueur ;
- Garantie d'une collecte et d'un traitement des eaux usées et pluviales efficaces dans le respect des normes en vigueur, en veillant à limiter les impacts environnementaux de façon à garantir le retour au bon état écologique des cours d'eau.

Au total, 302 agents contribuent au bon fonctionnement du service de l'eau et de l'assainissement.

Temps forts 2020 : COVID-19 : continuité et qualité de service

Face à la situation exceptionnelle de la crise sanitaire, le service de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg et ses exploitants ont appliqué les plans de continuité d'activité afin de garantir le maintien des services publics essentiels et vitaux à la vie de nos concitoyens, des autres services publics et de l'ensemble des activités économiques.

Les agents ont été fortement mobilisés pour non seulement poursuivre les opérations essentielles pour maintenir leurs activités mais aussi pour rassurer les usagers sur la bonne qualité de l'eau distribuée qui peut être consommée en toute confiance.

La qualité de l'eau est régulièrement contrôlée tant par leurs soins que par l'Agence régionale de santé (ARS).

Plus que jamais l'eau est une alliée contre l'épidémie, à préserver : souvent présentée comme une ressource essentielle, le contexte démontre aujourd'hui combien l'eau peut sauver des vies grâce à des gestes d'hygiène simples (lavage des mains...).

Les agents œuvrant pour collecter, transporter et traiter les eaux usées sont mobilisés pour assurer leurs missions malgré des conditions difficiles.

Chacun de nous peut les aider, notamment en veillant à ne pas jeter dans ses toilettes des lingettes, qui bouchent les réseaux et provoquent des débordements d'eaux usées, ni d'autres matières inadéquates et des produits chimiques qui représentent un danger pour les agents et nuisent au bon fonctionnement des stations d'épuration.

1. PRODUCTION, DISTRIBUTION ET CONTRÔLE DE L'EAU :

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS) assure la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de son territoire. Le contrôle, l'entretien, l'exploitation des sites de production et la distribution d'eau potable sont assurés :

- **En régie** par l'EMS directement sur 12 des 33 communes (90 % de la population de l'EMS) : Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, **Oberhausbergen**, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim.
- **Par le SDEA** sur les 21 communes périphériques (10 % de la population de l'EMS) :
 - Unité de distribution de l'III-Andlau, pour les communes de Eschau, Fegersheim, Lipsheim et Plobsheim ;
 - Unité de distribution de La Wantzenau – Kilstett – Gambsheim, pour la commune de La Wantzenau ;
 - Unité de distribution de Strasbourg Nord, pour les communes de : Eckwersheim, Lampertheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen et Vendenheim ;
 - Unité de distribution de Strasbourg Sud, pour les communes de : Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Entzheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim et Oberschaeffolsheim ;
 - Unité de distribution du Kochersberg - Centre, pour la commune d'Osthoffen.

Concernant la production, la distribution et le contrôle de l'eau en 2019, le rapport précise les points suivants :

- 14 sites de production, 11 réservoirs.
- 505 916 habitants desservis avec un réseau de 1 568 km et de 39,6 ans d'âge moyen.
- 37,3 millions de m³ d'eau potable produits.
- 3 653 prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle sur le réseau de distribution.
- 61 m³ de consommation annuelle moyenne par habitant.
- 194 litres d'eau distribués (moyenne par jour et par habitant).

2. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES : COLLECTER ET TRAITER

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS) mène en régie propre l'essentiel des missions d'assainissement et assure la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des communes de son territoire. Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont assurés :

- Par l'EMS pour les communes de Strasbourg, Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, **Oberhausbergen**, Oberschaeffolsheim, Osthoffen et Wolfisheim.
- Par le SDEA dans les 23 autres communes de l'Eurométropole.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, l'exploitation de la station d'épuration de Strasbourg – La Wantzenau a été confiée à ValeauRhin en contrat de délégation de service public pour 5 années. Les autres stations (Plobsheim et Achenheim, ainsi que les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim) sont gérées par la régie de l'Eurométropole.

Le rapport dresse les bilans ci-après :

- 65,8 millions de m³ d'eaux usées traitées (dont l'eau de pluie) avec un réseau de 1 650 km et de 48 ans d'âge moyen.
- 3 stations d'épuration, 2 stations de prétraitement et 101 713 ouvrages (bassins et déversoirs d'orage, stations de pompage et de relevage, séparateurs d'hydrocarbures, regards, siphons, puisards, etc.).

Le prix global TTC eau et assainissement s'établit à 2,86 € le m³ au 1^{er} janvier 2020, sur la base d'une évolution annuelle moyenne du prix de l'eau comme suit :

Unité de distribution	Evolution annuelle moyenne	Prix global TTC du m ³ d'eau			
		2018	2019	2020	2021
Eurométropole régie	- 0,9%	2,87	2,86	2,86	2,86
Strasbourg Sud	+ 1,1%	2,80	2,83	2,86	2,86
Strasbourg Nord	- 1,2%	2,90	2,87	2,86	2,86
Ill - Andlau	+ 0,9%	2,81	2,83	2,86	2,86
La Wantzenau	- 0,1%	2,86	2,86	2,86	2,86
Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten	- 3,4%	3,07	2,97	2,86	2,86
Kolbsheim	- 2,8%	3,03	2,95	2,86	2,86
Osthoffen	- 7,2%	3,34	3,11	2,86	2,86

Par ailleurs, conformément à la loi du 12 juillet 2010, la note annuelle relative aux redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est annexée au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

B. RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS : COLLECTER ET TRIER

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS) assure la collecte, le traitement et la valorisation de tous les déchets produits par les 491 409 habitants de ses 33 communes. La gestion des déchets ménagers, indissociable du développement durable représente un enjeu important pour la qualité de vie des habitants et pour la collectivité.

La gestion des déchets est une activité complexe, qui doit concilier différents enjeux :

- Apporter un service adapté aux besoins du territoire,
- Préserver l'environnement,
- Maîtriser les finances publiques.

L'EMS mène une politique de gestion des déchets qui répond au mieux à ces trois enjeux et respecte les prescriptions réglementaires. A cette fin, elle assure principalement en régie la collecte des déchets en porte-à-porte et en déchèterie. Elle gère également de nombreux marchés de traitement des déchets ainsi qu'une délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique. En parallèle, la collectivité développe régulièrement de nouvelles filières pour lui permettre d'atteindre les objectifs de valorisation.

Au total, 498 agents contribuent au bon fonctionnement du service collecte et valorisation des déchets dont 374 collectent les déchets ménagers en porte à porte.

La communication par l'information et la sensibilisation est déterminante pour la réussite et la compréhension des actions terrain ainsi que pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux déchets. En 2020, près de 42 260 foyers ont été démarchés à domicile pour être sensibilisés aux consignes de tri. Ces actions se déclinent avec des outils qui aident l'utilisateur dans la gestion quotidienne de ses déchets.

Au-delà de cette gestion quotidienne, les déchets « se pensent » et se gèrent sur le long terme. La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 définit des objectifs ambitieux de réduction et de recyclage des déchets. Ainsi, l'EMS s'est lancée dans un nouveau défi : proposer des actions et travailler sur une évolution des pratiques pour répondre aux enjeux d'un Territoire Zéro Déchet / Zéro Gaspillage.

Les principaux points à relever dans le bilan 2020 sont les suivants :

- 33 communes desservies : au sein de l'EMS, la collecte en porte-à-porte est réalisée en régie sur 28 communes et par un prestataire privé sur les communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen qui ont rejoint l'Eurométropole de Strasbourg au 1^{er} janvier 2017.
- 386 839 habitants bénéficient de la collecte sélective en porte-à-porte ou en pied d'immeuble.
- 113 326 bacs bleus, 49 623 bacs jaunes, 710 conteneurs à verre et 564 conteneurs pour papier, cartons, bouteilles plastique, briques alimentaires et emballages métalliques.
- 214 502 tonnes de déchets collectés :
 - o Ordures ménagères : 238,4 kg par habitant et par an,
 - o Collectes sélectives : 48,2 kg par habitant et par an,
 - o Collecte de verre : 25,9 kg par habitant et par an,
 - o Collecte Textile – Linge maison – Chaussures : 3,33 kg par habitant et par an.
- 420 kg par habitant et par an de déchets ménagers et assimilés toutes collectes confondues,
- 26,77% des déchets ménagers et assimilés sont recyclés,
- Qualité du tri :
 - o En porte-à-porte : 34% de taux d'erreur de tri.
 - o En apport volontaire : 10,55% de taux d'erreur de tri.
 - o Déchèteries : 44 526 tonnes collectées pour 920 820 entrées, avec 67,3% de recyclage matière des déchets collectés.

Temps forts 2020 : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Chaque année, fin novembre, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est un temps fort pour montrer à tout un chacun comment agir au quotidien pour réduire ses déchets.

Depuis 5 ans, le service Collecte et valorisation des déchets édite le programme des événements organisés par les acteurs du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Cette année, malgré le contexte particulier lié à la crise COVID 19, les partenaires ont su s'adapter pour offrir un programme 100 % numérique.

Ainsi plus de 15 acteurs ont proposé pas moins de 35 actions : 6 ateliers, 14 visio-conférences, mais aussi des projections de films avec débats, des quizz, des jeux concours et des tutoriels.

La SERD a été un vrai succès et certaines animations ont rassemblé plus de 70 participants !

De plus, 90 lauréats aux jeux concours proposés par la collectivité ont gagné des kits zéro déchet et des bons d'achats à utiliser dans des épiceries « vrac » (BeeVrac, Graine & Cie et

Le bocal). Tout au long de l'année, les actualités du Zéro Déchet, Zéro Gaspillage sont consultables sur le site objectifz.strasbourg.eu

En partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg, la Commune d'Oberhausbergen a mis en place des actions de sensibilisation pour mieux consommer, mieux produire, prolonger la durée de vie des produits, moins jeter.

Ces temps forts, qui se sont déroulés du 20 au 28 novembre 2021 étaient les suivants :

- 23 novembre : animation au marché hebdomadaire sur le thème du gaspillage alimentaire,
- 27 novembre : atelier de sensibilisation du public aux impacts des déchets alimentaires et en particulier la découverte et la maîtrise du système de compostage,
- Durant la semaine, au péricolaire Les ExplOrateurs des jeux sur le recyclage des déchets étaient prévus, ainsi qu'une exposition sur les thèmes du gaspillage alimentaire et des produits ménagers à faire soi-même.
- À l'Espace Jeunes, différents jeux de société sur le thème des déchets.

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités ;

Vu le décret 95-635 du 6 mai 1995 et le décret 2000-404 du 11 mai 2000 ;

Vu la délibération du 24 septembre 2021 par laquelle le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a pris acte des rapports annuels 2020 sur :

- Le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
- Le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Vu le présent rapport ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement ;
- **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Approuvée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Cécile DELATTRE